



Déclaration concernant la délibération N° 2 – Modification des statuts de la Communauté de Communes du Seignanx – Conseil municipal du 22 juin 2016

Monsieur le Maire, chers collègues,

Vous avez décidé, avec vos amis, de voter contre la modification des statuts de la Communauté de communes du Seignanx dont nous rappelons que le Président est socialiste depuis 2008. Faut-il préciser aussi que la Communauté de communes présidée préalablement par une élue communiste, vous allait beaucoup mieux ?

Le fait que cette décision de modification des statuts soit subordonnée à l'accord de la commune dont la population est la plus nombreuse, représentant au moins un quart de la population totale de l'EPCI, vous permet d'exercer un droit de véto, véritable fait du prince, dont vous usez avec un cynisme éclatant.

Vous estimez déraisonnable pour la commune de voir la Communauté assumer dès le 1er janvier 2017 les compétences obligatoires (développement économique, aménagement de l'espace, aires d'accueil des gens du voyage, collecte et traitement des déchets ménagers) et vous laissez honteusement entendre qu'elle n'en aurait ni les compétences ni la capacité.

M LESPADÉ, ces compétences-là sont déjà assurées par la Communauté, pratiquement dans leur intégralité. Ce qui vous chagrinerait-il être que la zone d'activité économique industrielle portuaire de Tarnos, qui vous sert régulièrement de vitrine alors même que les investissements y sont majoritairement portés par d'autres que vous, Département, Région et acteurs privés, ne devienne, par la loi, communautaire ?

En ce qui concerne les compétences non obligatoires, il s'agit pour l'essentiel de réfléchir sur l'enfance, la culture et la prévention de la délinquance, autant de thématiques qui devraient intéresser un maire accessoirement communiste ?

L'accueil des personnes âgées dépendantes se ferait dans la continuité du travail remarquable du CIAS pour l'aide à domicile, un travail salué récemment par l'Union Nationale des CCAS, dans la continuité aussi d'une politique du logement à destination des personnes les plus fragiles, jeunes, modestes, âgées, handicapées qui ont le plus de difficulté à se loger. C'est une mission noble et parfaitement assurée par la Communauté.

Ce qui vous chagrinerait, Monsieur le Maire, serait-il que la Communauté de communes ait des projets, se donne les moyens de les mettre en œuvre et puisse même afficher quelques belles réussites ?

Vous attaquez aussi la volonté de créer des pistes cyclables. Mauvais exemple. Vous avez la mémoire courte.

Aujourd'hui, il n'y a pas de pistes cyclables à Tarnos, alors qu'elles ont été promises dès 2009, alors que vous aviez Monsieur le Maire, refusé, pour la première fois, le transfert de compétence. Ce qui confirmerait que seul vous n'êtes ni plus fort ni meilleur que la Communauté, bien au contraire !

Vous avez, ce faisant, raté l'opportunité de faire financer à 100 % des pistes pour les Tarnosiens. Mais au moins, en ne les faisant pas, elles n'ont rien coûté !  
Et si vous transfériez cette compétence sans les équipements (pistes), cela ne coûterait toujours rien à la commune. Jusque là tout va bien.

Sauf, sauf que M Lespade veut désormais créer seul, toujours seul, des pistes cyclables. Cela se ferait donc sans la participation de la Communauté de communes du Seignanx et sans les aides régionales et européennes (voire sans celles du Département), d'où une perte d'au moins 70 % du montant des investissements.

Monsieur le Maire, des règlements de comptes personnels et politiques vous aveuglent au point d'avoir saisi l'offre qui vous était faite par les socialistes de devenir conseiller départemental tout en bloquant le projet départemental, ce qui met très injustement dans une situation difficile la commune de Saint Laurent de Gosse. Comprenez qui pourra !

Et pire encore, si lors de la prochaine loi sur l'intercommunalité, le législateur impose le transfert de cette compétence, on peut le supposer, car comme pour la voirie, c'est le sens de l'histoire, il faudra transférer les pistes à la Communauté. Et cette fois, cela aura un impact sur le niveau des attributions de compensation...

En clair les Tarnosiens risquent de payer 2 fois ces fameuses pistes cyclables... Et à la différence de la TEOM, ce sera sinistrement vrai !

En conclusion, Monsieur le Maire, nous vous demandons, et la Chambre régionale des comptes vous le suggère, acceptez le travail collectif et communautaire. Ne croyez pas, et ne faites pas croire aux Tarnosiens, que vous seriez plus fort tout seul.

C'est ensemble que nous serons meilleurs, plus forts, plus efficaces.

Et cet « ensemble », le Préfet des Pyrénées Atlantiques vient de vous le rappeler fermement, cet « ensemble » se trouve dans le cadre de la Communauté de communes du Seignanx.

Réfléchissez et venez travailler avec vos collègues du Seignanx, c'est bon pour les Tarnosiens. ET d'ailleurs, cela vaut dans les deux sens, cela s'appelle la solidarité territoriale, ce qui est bon pour les Tarnosiens est également bon pour le Seignanx !

Le Groupe Tarnos Pour TOUS

**Marie-Ange DELAVENNE** (Conseillère municipale et vice présidente en charge de l'environnement et du développement durable à la Communauté de Communes du Seignanx

**Gérard CLAVERIE**  
Conseiller municipal